



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°103

21 Juillet 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

**[Dernier numéro avant la trêve estivale - Bonnes vacances à tous](#)**

### ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Valeur du point GIR dépendance**

Mise à jour des valeurs communiquées lors du dernier numéro. Ces chiffres sont donnés à titre informatif et ont été recueillis pour certains d'entre eux lors d'échanges parfois oraux, pour d'autres ils relèvent de leur publication officielle, il conviendra donc de les traiter avec recul :

DPT 02	6€74		DPT 37	7€14		DPT 69	6€89
DPT 09	7€57		DPT 38	7€95		DPT 72	6€81
DPT 11	6€17		DPT 46	6€30		DPT 75	7€85
DPT 12	6€88		DPT 47	6€94		DPT 76	7€37
DPT 17	6€73		DPT 48	7€46		DPT 77	7€42
DPT 29	7€09		DPT 55	7€12		DPT 80	6€74
DPT 30	7€09		DPT 56	7€75		DPT 81	7€33
DPT 31	7€46		DPT 57	6€98		DPT 82	6€843
DPT 32	6€74		DPT 60	6€56		DPT 84	7€07
DPT 33	7€46		DPT 65	7€53		DPT 94	7€85
DPT 34	6€93		DPT 66	6€28		DPT 95	6€745

- **Réforme de la tarification et inquiétudes**

Après les remontées de la **FHF** ou encore de l'**AD-PA**, la **FEHAP**, la **FNADEPA**, la **FNAQPA**, le **SYNERPA** et l'**UNIOPSS**, c'est l'**UNCCAS** qui monte au créneau ainsi que le **SYNCASS-CFDT**. Réunis en assemblée générale le 5 juillet à Paris, les élus locaux de l'**UNCCAS** ont exprimé leurs plus vives inquiétudes face aux contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur leurs

CCAS. Employeurs de plus de 26 000 aides à domicile et gestionnaires de 400 EHPAD, les CCAS sont touchés de plein fouet par un système de financement des services d'aide à domicile (SAD) à bout de souffle et une réforme de la tarification des EHPAD qui ampute lourdement leur budget (voir communiqué [en ligne](#)).

Le Syncass-CFDT déplore quant à lui une "convergence négative" qui révèle d'importantes disparités entre établissements et entre les départements eux-mêmes" (Voir [note du 20 juillet](#)).

En parallèle, Agnès Buzyn a évoqué devant le conseil d'administration de la CNSA la réforme de la tarification des Ehpads, assurant avoir entendu les inquiétudes à ce sujet. La ministre a notamment chargé le directeur général de la cohésion sociale (DGCS), de présider un comité de suivi de la réforme. Ce comité associera la CNSA, des représentants des ARS, l'Assemblée des départements de France (ADF) et les fédérations représentant les gestionnaires d'Ehpads.

**À suivre...**

- [Instruction DGCS-CNSA du 19 juin 2017](#)

Cette instruction détaille les modalités de mise en œuvre du décret n°2016-2018 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

- **Un nouveau forfait de financement des téléconsultations**

Les établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou en situation de handicap participant aux expérimentations en télémédecine peuvent percevoir un nouveau forfait accordé au titre des téléconsultations dans la mesure où les conditions fixées par [l'arrêté du 10 juillet 2017](#) sont respectées.

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **ANESM : Fiche-repère « Prise en charge médicamenteuse en EHPAD »**

Sous un format plus synthétique que celui des recommandations, cette fiche a ainsi pour objectif de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques.

Cette fiche-repère permet à l'ensemble des équipes d'identifier et de tracer les actions mises en œuvre au sein de son projet d'établissement, afin de garantir le mieux possible la qualité de la prise en charge médicamenteuse. Elle liste un ensemble d'outils sur lesquels les équipes pourront s'appuyer.

- **ANESM : Deux nouvelles recommandations de bonnes pratiques professionnelles**

La première, [« L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Pôle d'activités et de soins adaptés \(PASA\) »](#) vient compléter le décret du 26 août 2016 qui fixe les conditions minimales de fonctionnement et d'organisation des PASA. En conséquence, pour les Ehpads, le décret susvisé et les recommandations de l'ANESM se substituent au cahier des charges PASA.

La seconde, « [L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Unité d'hébergement renforcé \(UHR\)](#) » a pour objectif d'apporter aux professionnels des réponses aux besoins des résidents souffrant de symptômes psychocomportementaux sévères consécutifs d'une maladie neuro-dégénérative qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents. Elle s'inscrit dans une démarche continue de prévention et guident la réflexion et l'action pour accompagner la singularité de chaque résident en tenant compte de son parcours de vie, de soins et de la composition et des organisations des liens sociaux et familiaux. Cette recommandation propose des pistes de réflexions d'une part, au niveau de la qualité de vie et d'accompagnement des résidents et, d'autre part, au niveau de la qualité de vie de professionnels intervenants régulièrement auprès de ces personnes. Les [résultats d'une enquête](#) (réalisée par l'ANESM en amont) ayant pour objectif initial de dresser un état des lieux des UHR vient compléter cette recommandation.

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- [Rapport de l'IGAS relatif aux évaluations internes et externes](#)

Ce rapport a été élaboré suite à la mission confiée à l'IGAS d'évaluation de la politique de contrôle et d'amélioration de l'offre sociale et médico-sociale dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Les dispositifs d'évaluation des ESSMS ont donc été étudiés afin notamment de contribuer à la préparation de la réforme de l'évaluation évoquée par la ministre en charge des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, dans sa feuille de route du 15 juin dernier.

L'IGAS, après avoir rappelé l'historique de la mise en place de la démarche d'évaluation, les défauts et les faiblesses du dispositif mais aussi son impact sur la qualité des prestations, précise qu'il est important de conserver le dispositif d'évaluation instauré par la loi de 2002 et de maintenir la mobilisation des acteurs. Pour autant, douze pistes d'amélioration sont proposées :

- Mettre en œuvre un cadre minimum commun de références pour l'évaluation interne
  - Etendre la reconnaissance de correspondance entre un référentiel de certification et le cahier des charges de l'évaluation externe
    - Développer des indicateurs qualité engagés par l'ANESM
    - Tendre vers un outil commun ANAP/ANESM
    - Supprimer les remontées d'information redondantes pour l'alimentation des tableaux de bord
  - Elaborer une norme d'évaluateur externe avec certification des organismes habilités sur la base de cette norme
    - Préciser le cahier des charges de l'évaluation externe
    - Systématiser un retour de l'exploitation individuel ou collectif des rapports d'évaluation externe vers les ESSMS
      - Instaurer une marge de manœuvre pour les autorisations
      - Supprimer le lien exclusif entre rapport d'évaluation externe et renouvellement de l'autorisation
    - Faire précéder chaque signature de CPOM d'une évaluation interne

- Sortir les CLIC du dispositif d'évaluation interne et externe

Certaines visent à simplifier le dispositif alors que d'autres ont plutôt vocation à le sécuriser. Le tout en conservant le cadre du modèle existant, précise le rapport. Pour chaque préconisation, le document détaille l'avis émis par les ARS, les DRDJCS mais aussi les gestionnaires d'établissements rencontrés.

**Ces recommandations seront-elles suivies ? À suivre...**

- **Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance Maladie pour 2018**

Chaque année, l'Assurance Maladie présente dans son rapport annuel charges et produits des propositions ainsi que des pistes de réflexion visant à améliorer la qualité et l'efficacité des soins, et à optimiser les dépenses de santé.

À titre d'exemple, une des pistes du [rapport 2018](#) concerne la réduction du nombre de passages aux urgences des résidents d'EHPAD, à l'aide d'un financement par la DGCS d'infirmiers de nuit ou encore par la constitution de circuits courts.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Rapport 2016 de la CNSA**

Le rapport (téléchargeable sur le [site de la CNSA](#)) retrace les activités de la Caisse, la gestion des crédits qui lui sont confiés, issus de ses ressources propres (Journée de solidarité, contribution additionnelle de solidarité et CSG) et de l'assurance maladie, au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le rapport 2016 revient sur les chantiers importants tels que la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » engagée dans les territoires pionniers, la mise en œuvre des mesures de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les travaux sur le système d'information commun des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Il fait état de l'avancée des différents travaux relatifs aux réformes de la tarification des établissements et services médico-sociaux et à la connaissance des coûts. Il évoque enfin les missions fondatrices de la Caisse que sont notamment le suivi des plans de création de places, l'animation des réseaux, le soutien à la recherche et aux actions innovantes.

Aussi, en complément de ce rapport, la huitième édition des [Chiffres clés de l'aide à l'autonomie](#) met à la disposition des acteurs et décideurs du secteur médico-social des données disponibles en 2017.

- **Personnes âgées hébergées en établissements : Evolutions**

Les personnes hébergées en établissement sont toujours de plus en plus nombreuses, de plus en plus âgées et de plus en plus dépendantes.

Une [enquête de la Drees](#) reprend les caractéristiques générales et l'activité des établissements d'hébergement pour personnes âgées : nombre de résidents dans les structures, forme de l'accueil (temporaire, de jour), profil des résidents (âge, sexe, niveau de dépendance), nombre d'entrées et de sorties... et les constats relevés lors de la précédente enquête de 2011 se confirment.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Des changements pour la VAE**

De nouvelles règles seront applicables à la validation des acquis de l'expérience (VAE) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 (calcul de la durée d'expérience requise, procédure de recevabilité de la demande, validation partielle, accompagnement, frais pris en charge...).

La loi Travail du 8 août 2016 a simplifié l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) notamment en fixant à un an au lieu de trois ans la durée minimale d'activité requise pour que la demande de VAE soit recevable. Un [décret du 4 juillet 2017](#) met les parties réglementaires du code de l'éducation et du code du travail en conformité avec ces nouvelles règles. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

- **Une enquête relative à la qualité du sommeil des soignants**

Le trouble du sommeil est souvent l'une des phases qui précèdent une dépression ou un burn-out et peut favoriser le risque d'accident du travail, c'est pourquoi, l'association Soins aux professionnels de santé (SPS), en partenariat avec le Réseau Morphée, s'intéresse à la qualité du sommeil des soignants au travers d'une enquête anonyme, gratuite, ouverte à tous les professionnels de santé et en ligne jusqu'au 1er octobre. L'idée est dans un premier temps de mieux définir les liens entre souffrance et sommeil chez les soignants, pour, dans un second temps, les orienter. Cette enquête a ainsi une double vocation : collecter des données mais aussi épauler les soignants.

Les volontaires peuvent remplir le questionnaire accessible en suivant [ce lien](#).

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Conseils de prévention en prévision des températures supérieurs aux normales saisonnières**

La plateforme téléphonique d'information « Canicule » est joignable tous les jours, de 09h00 à 19h00 au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France). Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

En complément, voici un rappel des conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les efforts physiques ;

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;

- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;

- Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Aussi, si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Enfin, santé publique France a également édité une brochure destinée aux professionnels sur les gestes pour prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées.

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD : Mode d'emploi**

Des formations-interventions sur mesure peuvent être programmées à votre convenance en fonction de votre besoin directement sur votre établissement. Au programme, comprendre un EPRD, en déjouer les pièges, EPRD et stratégie...

Prenez contact au 05 61 06 91 65

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 67 06 56 10

## AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerç

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».